



T2

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Pour les périodes de trois mois et de six mois terminées
le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 JUIN 2022	31 DÉCEMBRE 2021
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		567 382 \$	608 446 \$
Liquidités soumises à restrictions		12 227	13 398
Créances clients		1 103 648	1 145 932
Actif sur contrats		1 343 401	1 119 045
Stocks		14 229	17 037
Autres actifs financiers courants		144 562	138 371
Autres actifs non financiers courants		287 829	246 158
Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	16	—	343 913
Total des actifs courants		3 473 278	3 632 300
Immobilisations corporelles		316 170	333 493
Actif au titre du droit d'utilisation		331 885	355 637
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	394 040	380 736
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	97 308	41 327
Goodwill		3 228 131	3 382 943
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		370 090	445 716
Actif d'impôt sur le résultat différé		702 788	658 061
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		331 092	304 189
Autres actifs financiers non courants		32 929	25 409
Autres actifs non financiers non courants		360 849	316 153
Total de l'actif		9 638 560 \$	9 875 964 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 706 081 \$	1 652 514 \$
Passif sur contrats		810 500	838 209
Autres passifs financiers courants		272 076	205 770
Autres passifs non financiers courants		279 340	328 119
Tranche à court terme des provisions		378 445	425 613
Tranche à court terme des obligations locatives		90 469	91 317
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Avec recours		617 728	96 853
Sans recours		13 356	14 021
Passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	16	—	298 888
Total des passifs courants		4 167 995	3 951 304
Dettes à long terme :			
Avec recours		797 129	997 249
Avec recours limité		400 000	400 000
Sans recours		162 995	156 048
Autres passifs financiers non courants		113 568	137 519
Tranche à long terme des provisions		307 022	470 410
Tranche à long terme des obligations locatives		370 049	405 741
Autres passifs non financiers non courants		42	37
Passif d'impôt sur le résultat différé		356 074	364 197
Total du passif		6 674 874	6 882 505
Capitaux propres			
Capital social		1 805 080	1 805 080
Résultats non distribués		1 669 417	1 501 556
Autres composantes des capitaux propres	9	(529 716)	(333 269)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 944 781	2 973 367
Participations ne donnant pas le contrôle		18 905	20 092
Total des capitaux propres		2 963 686	2 993 459
Total du passif et des capitaux propres		9 638 560 \$	9 875 964 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(NON AUDITÉ)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2022

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL					TOTAL		
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)				
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 501 556 \$	(333 269) \$	2 973 367 \$	20 092 \$	2 993 459 \$
Résultat net pour la période	—	—	26 329	—	26 329	(964)	25 365
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	147 364	(196 447)	(49 083)	(223)	(49 306)
Total du résultat global de la période	—	—	173 693	(196 447)	(22 754)	(1 187)	(23 941)
Dividendes déclarés (note 8)	—	—	(7 022)	—	(7 022)	—	(7 022)
Rémunération provenant des options sur actions (note 18)	—	—	1 190	—	1 190	—	1 190
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	1 669 417 \$	(529 716) \$	2 944 781 \$	18 905 \$	2 963 686 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2021

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL					TOTAL		
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)				
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	478 351 \$	274 074 \$	2 557 505 \$	11 188 \$	2 568 693 \$
Résultat net pour la période	—	—	118 760	—	118 760	4 079	122 839
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	176 215	(97 786)	78 429	339	78 768
Total du résultat global de la période	—	—	294 975	(97 786)	197 189	4 418	201 607
Dividendes déclarés (note 8)	—	—	(7 022)	—	(7 022)	—	(7 022)
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	766 304 \$	176 288 \$	2 747 672 \$	15 606 \$	2 763 278 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2022	2021 ⁽¹⁾	2022	2021 ⁽¹⁾
Activités poursuivies					
Produits provenant de :					
SP&GP		1 857 571 \$	1 778 004 \$	3 729 269 \$	3 576 010 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		7 573	12 760	15 147	24 378
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		6 335	7 025	15 137	17 140
		1 871 479	1 797 789	3 759 553	3 617 528
Coûts directs liés aux activités		1 751 317	1 657 534	3 530 820	3 333 954
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	31 668	25 091	64 052	37 170
Coûts de restructuration et de transformation	17	13 365	15 174	20 108	20 057
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		20 557	20 451	42 876	43 796
Gain sur cession d'un investissement de Capital	5A	—	—	(4 327)	—
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		—	(892)	—	(1 348)
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	13	27 437	—	27 437	—
RAII ⁽²⁾		27 135	80 431	78 587	183 899
Charges financières	6	28 246	28 563	53 087	56 807
Produits financiers et pertes (gains) de change	6	(8 084)	(2 617)	(7 299)	312
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		6 973	54 485	32 799	126 780
Charge d'impôts sur le résultat		3 478	22 157	7 434	25 766
Résultat net provenant des activités poursuivies		3 495	32 328	25 365	101 014
Résultat net provenant des activités abandonnées	15	—	16 523	—	21 825
Résultat net pour la période		3 495 \$	48 851 \$	25 365 \$	122 839 \$
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		1 569 \$	29 192 \$	26 329 \$	96 935 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 926	3 136	(964)	4 079
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période		3 495 \$	32 328 \$	25 365 \$	101 014 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		1 569 \$	45 715 \$	26 329 \$	118 760 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 926	3 136	(964)	4 079
Résultat net pour la période		3 495 \$	48 851 \$	25 365 \$	122 839 \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)					
De base		0,01 \$	0,17 \$	0,15 \$	0,55 \$
Dilué		0,01 \$	0,17 \$	0,15 \$	0,55 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base	18	175 554	175 554	175 554	175 554
Dilué		175 554	175 554	175 554	175 554

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).⁽²⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2022			2021		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	1 569 \$	1 926 \$	3 495 \$	29 192 \$	3 136 \$	32 328 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(105 745)	85	(105 660)	(6 177)	746	(5 431)
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(4 515)	(794)	(5 309)	3 682	(551)	3 131
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	—	—	—	473	—	473
Impôts sur le résultat (note 9)	2 851	—	2 851	(1 019)	—	(1 019)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(107 409)	(709)	(108 118)	(3 041)	195	(2 846)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	9 426	—	9 426	(70)	—	(70)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	201 804	—	201 804	116 790	—	116 790
Impôts sur le résultat (note 9)	(48 365)	—	(48 365)	(20 102)	—	(20 102)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	162 865	—	162 865	96 618	—	96 618
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	55 456	(709)	54 747	93 577	195	93 772
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	—	—	—	16 523	—	16 523
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	—	—	—	(39 166)	—	(39 166)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	—	—	—	(22 643)	—	(22 643)
Total du résultat global pour la période	57 025 \$	1 217 \$	58 242 \$	100 126 \$	3 331 \$	103 457 \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2022			2021		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	26 329 \$	(964) \$	25 365 \$	96 935 \$	4 079 \$	101 014 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(199 170)	36	(199 134)	(61 222)	163	(61 059)
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	509	(259)	250	(602)	176	(426)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	—	—	—	747	—	747
Impôts sur le résultat (note 9)	2 214	—	2 214	1 776	—	1 776
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(196 447)	(223)	(196 670)	(59 301)	339	(58 962)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	14 220	—	14 220	1 589	—	1 589
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	175 615	—	175 615	212 020	—	212 020
Impôts sur le résultat (note 9)	(42 471)	—	(42 471)	(38 105)	—	(38 105)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	147 364	—	147 364	175 504	—	175 504
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	(49 083)	(223)	(49 306)	116 203	339	116 542
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	—	—	—	21 825	—	21 825
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	—	—	—	(37 774)	—	(37 774)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	—	—	—	(15 949)	—	(15 949)
Total du résultat global pour la période	(22 754) \$	(1 187) \$	(23 941) \$	197 189 \$	4 418 \$	201 607 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ⁽¹⁾
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2022	2021	2022	2021
Activités d'exploitation					
Résultat net pour la période		3 495 \$	48 851 \$	25 365 \$	122 839 \$
Impôts sur le résultat payés		(49 098)	(15 273)	(62 904)	(32 504)
Intérêts payés		(26 137)	(11 534)	(49 206)	(41 085)
Amortissements ⁽²⁾	10A	63 904	66 370	127 956	137 073
Autres éléments de rapprochement ⁽²⁾	10B	(36 781)	26 781	(40 100)	(23 517)
		(44 617)	115 195	1 111	162 806
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(84 046)	(37 071)	(263 809)	(79 070)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		(128 663)	78 124	(262 698)	83 736
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles		(19 612)	(19 554)	(34 378)	(38 248)
Paiements au titre des investissements de Capital		(13 616)	(711)	(39 633)	(711)
Remboursements au titre des investissements de Capital		—	2 132	—	2 529
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(214)	—	1 126	—
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(52 094)	(129 602)	(97 080)	(183 806)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		56 217	74 218	77 267	129 723
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital	5A	—	—	40 482	—
Autres		3 051	(6 990)	1 590	(15 703)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(26 268)	(80 507)	(50 626)	(106 216)
Activités de financement					
Augmentation de la dette	10D	248 229	4 836	329 537	13 459
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(5 589)	(1 747)	(7 373)	(189 260)
Paiement d'obligations locatives	10D	(22 442)	(32 938)	(44 006)	(58 580)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	8, 10D	(3 511)	(7 022)	(7 022)	(7 022)
Autres	10D	69	(815)	58	(1 752)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		216 756	(37 686)	271 194	(243 155)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(464)	289	(1 098)	(4 362)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		61 361	(39 780)	(43 228)	(269 997)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ⁽³⁾		506 021	702 685	610 610	932 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		567 382 \$	662 905 \$	567 382 \$	662 905 \$

⁽¹⁾ SNC-Lavalin a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées par rapport aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans la note 15.

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la Société a décidé de présenter la rubrique « Amortissements » séparément de la rubrique « Autres éléments de rapprochement », comprises toutes les deux dans les activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽³⁾ Le montant de 610,6 millions \$ au 31 décembre 2021 comprenait 2,2 millions \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie inclus à la rubrique « Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ».

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	16
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	16
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	18
7. SUBVENTIONS PUBLIQUES	18
8. DIVIDENDES	18
9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES	19
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	21
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	27
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	28
13. PASSIFS ÉVENTUELS	30
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	36
15. ACTIVITÉS ABANDONNÉES	37
16. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE	38
17. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	38
18. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION ET RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS	38

Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

(NON AUDITÉ)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales ou entreprises associées.

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » ou « excluant les investissements de Capital » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle SNC-Lavalin a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Les présents états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 de la Société.

Le 3 août 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2022

Les modifications aux normes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, visent à i) mettre à jour la référence au *Cadre conceptuel* pour qu'elle renvoie au *Cadre* de 2018 au lieu du *Cadre* de 1989; ii) ajouter une exigence selon laquelle, pour les obligations entrant dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), un acquéreur doit appliquer l'IAS 37 pour déterminer si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés; pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »), l'acquéreur applique l'IFRIC 21 pour déterminer si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition; iii) ajouter une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans un regroupement d'entreprises.
- Les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente des éléments produits avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus alors que l'on amène le bien à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et leur coût de production en résultat net.
- Les modifications à l'IAS 37 précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés à ce contrat » pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).
- Les modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, étendent aux écarts de change cumulatifs pour tous les établissements à l'étranger la mesure d'allégement permettant aux filiales qui adoptent les normes IFRS après la société mère d'évaluer leurs actifs et passifs à la valeur comptable qui serait incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, précisent les honoraires qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) inclut seulement les honoraires payés au prêteur ou perçus de celui-ci, y compris les honoraires payés ou perçus par l'entité ou le prêteur pour le compte de l'autre partie.
- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), suppriment le cas du remboursement des améliorations locatives figurant dans l'exemple illustratif 13 de l'IFRS 16, car celui-ci n'explique pas assez clairement la conclusion selon laquelle ce remboursement correspondrait à la définition d'un avantage incitatif à la location dans l'IFRS 16.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

C) CHANGEMENTS À LA PRÉSENTATION

Informations sectorielles

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, pour soutenir la prochaine étape de son parcours de transformation vers la croissance, la Société a mis en œuvre un rajustement opérationnel de ses activités. La nouvelle structure axée sur le marché mondial est conçue pour répondre au mieux aux besoins changeants des clients de la Société et pour appuyer les efforts d'obtention de contrats dans ses trois principaux marchés géographiques (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis). Cette structure a donné lieu aux nouveaux secteurs à présenter de la Société suivants : i) Services d'ingénierie, qui réunit le secteur ICGP et les activités de Mines et métallurgie (précédemment incluses dans le secteur Ressources) ainsi que les Services d'infrastructures (excluant l'exploitation et l'entretien (« E&E ») et Linxon); ii) Énergie nucléaire; iii) E&E; iv) Linxon; v) Projets CMPF; et vi) Capital. Se reporter à la note 3 pour une description de chacun des secteurs.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure (se reporter à la note 3).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

État du résultat net

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la Société a modifié la présentation de son état du résultat net en regroupant les rubriques « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » et « Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » pour les présenter dans la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » (se reporter à la note 4).

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure.

D) **PROGRÈS DE LA TRANSITION VERS DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE ALTERNATIFS**

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), à la suite de l'autorisation accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers, a annoncé que le calcul et la publication de toutes les teneurs du CDOR cesseront définitivement immédiatement après une publication finale le 28 juin 2024. Au 30 juin 2022, la Société a déterminé que, sur la base d'une analyse effectuée jusqu'à cette date, ses contrats significatifs fondés sur le CDOR et ayant des soldes en cours au 30 juin 2022 ne devraient pas être affectés par le changement, soit en raison de leur date d'échéance prévue ou parce qu'ils intègrent déjà des dispositions de repli pour établir un taux de référence alternatif au CDOR. La Société continuera de surveiller la situation de ses contrats existants et à venir jusqu'à la dernière publication du taux CDOR prévue en juin 2024.

E) **MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE**

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.
- Les modifications à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».
- Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précisent comment les entités doivent comptabiliser les impôts sur le résultat différés liés à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Dans certaines circonstances, les entités sont exemptées de la comptabilisation des impôts sur le résultat différés lorsqu'elles comptabilisent des actifs ou des passifs pour la première fois. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement et que les entités sont tenues de comptabiliser des impôts sur le résultat différés liés à de telles transactions.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte six secteurs à présenter composés de : i) **Services d'ingénierie**; ii) **Énergie nucléaire**; iii) **E&E**; iv) **Linxon**; v) **Projets CMPF**; et vi) **Capital**.

Tous les secteurs sont décrits comme suit :

Le secteur **Services d'ingénierie** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet principalement pour les transports, les bâtiments et les lieux, la défense, l'eau, les installations industrielles et les mines, ainsi que pour l'énergie et l'énergie renouvelable. Une partie importante des produits du secteur Services d'ingénierie provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Le secteur **E&E** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actif pour des ponts, des systèmes de transport en commun, des autoroutes, des immeubles et des usines industrielles, y compris des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau et des usines de dessalement, ainsi que des services postaux et des navires.

Le secteur **Linxon** offre des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion et de construction pour l'exécution de grands postes électriques à courant alternatif complexes, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaires (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada et un projet minier et métallurgique au Moyen-Orient. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, les produits et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2022		2021 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie	1 128 653 \$	95 393 \$	1 061 157 \$	95 240 \$
Énergie nucléaire	221 039	32 549	234 653	33 245
E&E	104 783	11 435	104 382	13 388
Linxon	153 707	6 492	143 401	7 256
SNCL Services	1 608 182	145 869	1 543 593	149 129
Projets CMPF ⁽²⁾	249 389	(36 640)	234 411	(25 279)
Capital	13 908	10 933	19 785	16 405
	1 871 479 \$		1 797 789 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		120 162		140 255
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(24 620)		(18 043)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(7 048)		(7 048)
Coûts de restructuration et de transformation (note 17)		(13 365)		(15 174)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(20 557)		(20 451)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		—		892
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (note 13)		(27 437)		—
RAII		27 135		80 431
Charges financières nettes (note 6)		20 162		25 946
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		6 973		54 485
Charge d'impôts sur le résultat		3 478		22 157
Résultat net provenant des activités poursuivies		3 495		32 328
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 15)		—		16 523
Résultat net pour la période		3 495 \$		48 851 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

⁽²⁾ Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2022, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Projets CMPF était principalement attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts sur un projet d'envergure, un résultat négatif sur une réclamation d'un tiers qui a été réglée au cours du trimestre, ainsi qu'à une hausse des frais généraux du secteur.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, les produits et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2022		2021 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie	2 266 870 \$	180 619 \$	2 110 781 \$	181 474 \$
Énergie nucléaire	453 109	66 820	463 769	65 070
E&E	241 294	23 127	246 009	25 756
Linxon	304 213	2 031	275 266	13 365
SNCL Services	3 265 486	272 597	3 095 825	285 665
Projets CMPF ⁽²⁾	463 783	(67 172)	480 185	(37 218)
Capital	30 284	23 308	41 518	35 127
	3 759 553 \$		3 617 528 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		228 733		283 574
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(49 955)		(23 073)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(14 097)		(14 097)
Coûts de restructuration et de transformation (note 17)		(20 108)		(20 057)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(42 876)		(43 796)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)		4 327		—
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		—		1 348
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (note 13)		(27 437)		—
RAII		78 587		183 899
Charges financières nettes (note 6)		45 788		57 119
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		32 799		126 780
Charge d'impôts sur le résultat		7 434		25 766
Résultat net provenant des activités poursuivies		25 365		101 014
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 15)		—		21 825
Résultat net pour la période		25 365 \$		122 839 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

⁽²⁾ Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Projets CMPF était principalement attribuable aux mêmes facteurs applicables à la période de trois mois terminée le 30 juin 2022 indiqués à la page précédente.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Produits pas secteur géographique

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2022			2021
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	597 177 \$	11 242 \$	608 419 \$	578 018 \$	13 395 \$	591 413 \$
États-Unis	359 609	7 220	366 829	305 858	8 012	313 870
Amérique latine	25 872	—	25 872	20 557	—	20 557
Europe :						
Royaume-Uni	522 707	4 075	526 782	527 200	(338)	526 862
Autres pays	92 973	801	93 774	124 155	—	124 155
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient	139 462	—	139 462	99 157	1 027	100 184
Afrique	32 056	(909)	31 147	34 428	1 699	36 127
Asie-Pacifique ⁽¹⁾	79 194	—	79 194	84 621	—	84 621
	1 849 050 \$	22 429 \$	1 871 479 \$	1 773 994 \$	23 795 \$	1 797 789 \$
SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2022			2021
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Amériques :						
Canada	1 162 565 \$	22 640 \$	1 185 205 \$	1 144 306 \$	24 885 \$	1 169 191 \$
États-Unis	710 907	15 192	726 099	603 755	15 032	618 787
Amérique latine	48 889	—	48 889	40 658	—	40 658
Europe :						
Royaume-Uni	1 099 564	6 801	1 106 365	1 073 611	1 350	1 074 961
Autres pays	188 517	1 397	189 914	241 716	—	241 716
Moyen-Orient et Afrique :						
Moyen-Orient	269 242	—	269 242	219 524	2 432	221 956
Afrique	70 658	1 366	72 024	67 373	6 670	74 043
Asie-Pacifique ⁽¹⁾	161 815	—	161 815	176 216	—	176 216
	3 712 157 \$	47 396 \$	3 759 553 \$	3 567 159 \$	50 369 \$	3 617 528 \$

⁽¹⁾ À compter du quatrième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Australie et d'Autres pays de l'Asie-Pacifique sont compris dans la rubrique « Asie-Pacifique ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

Au cours des deuxièmes trimestres et des périodes de six mois terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Produits par type de contrats

Les types de contrats présentés sont définis comme suit :

Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont certains sont des ententes à prix forfaitaire et d'autres sont assujettis à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.

Contrats d'IAC normalisés : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.

Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire : Dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par type de contrats :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN					2022					2021 ⁽¹⁾				
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL		CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	
Services d'ingénierie	1 102 323 \$	14 810 \$	— \$	1 117 133 \$	1 055 461 \$	9 967 \$	— \$	1 065 428 \$						
Énergie nucléaire	207 519	—	12 944	220 463	219 501	—	6 025	225 526						
E&E	104 783	—	—	104 783	104 382	—	—	104 382						
Linxon	1 241	152 466	—	153 707	5 541	137 860	—	143 401						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services	1 415 866	167 276	12 944	1 596 086	1 384 885	147 827	6 025	1 538 737						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	249 380	249 380	—	—	230 567	230 567						
	1 415 866 \$	167 276 \$	262 324 \$	1 845 466 \$	1 384 885 \$	147 827 \$	236 592 \$	1 769 304 \$						
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				12 105				8 700						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				3 584				4 690						
Autres produits – secteur Capital				10 324				15 095						
				1 871 479 \$				1 797 789 \$						
SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN					2022					2021 ⁽¹⁾				
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL		CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNÉRIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLES EN MAIN A PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	
Services d'ingénierie	2 219 931 \$	24 239 \$	— \$	2 244 170 \$	2 095 897 \$	19 581 \$	— \$	2 115 478 \$						
Énergie nucléaire	435 130	—	17 289	452 419	435 721	—	11 423	447 144						
E&E	241 294	—	—	241 294	246 009	—	—	246 009						
Linxon	13 949	290 264	—	304 213	9 430	265 836	—	275 266						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services	2 910 304	314 503	17 289	3 242 096	2 787 057	285 417	11 423	3 083 897						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	463 761	463 761	—	—	473 300	473 300						
	2 910 304 \$	314 503 \$	481 050 \$	3 705 857 \$	2 787 057 \$	285 417 \$	484 723 \$	3 557 197 \$						
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				23 412				18 813						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				6 300				9 962						
Autres produits – secteur Capital				23 984				31 556						
				3 759 553 \$				3 617 528 \$						

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	28 394 \$	26 689 \$	60 490 \$	42 940 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 274	(1 598)	3 562	(5 770)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	31 668 \$	25 091 \$	64 052 \$	37 170 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES

Le 7 février 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Société avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille liées à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « Société en commandite SNCL IP ») dans laquelle la Société détient une participation de 20 %.

Gain net sur cession

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2022
Contrepartie reçue en trésorerie	40 760 \$
Contrepartie reçue en instruments de capitaux propres de la Société en commandite SNCL IP	10 190
Contrepartie totale reçue	50 950
Actifs nets cédés	(44 676)
Frais connexes à la cession et autres	(1 947)
Gain sur cession	4 327
Économie d'impôts sur le résultat	102
Gain net sur cession	4 429 \$

Actifs nets cédés

À la date de cession, les principales catégories d'actifs et de passifs cédés étaient les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	278 \$
Liquidités soumises à restrictions	22 454
Autres actifs courants	23 240
Actifs non courants	296 057
Actifs cédés	342 029
Passifs courants	21 417
Passifs non courants	275 936
Passifs cédés	297 353
Actifs nets cédés	44 676 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Entrée de trésorerie nette sur cession

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2022
Contrepartie reçue en trésorerie	40 760 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	278
Entrée de trésorerie nette sur cession	40 482 \$

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	30 JUIN 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ⁽¹⁾	130 279 \$	197 918 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	394 040	380 736
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	97 308	41 327
	621 627 \$	619 981 \$

⁽¹⁾ L'actif net au 31 décembre 2021 comprenait InPower BC General Partnership qui était classé comme étant détenu en vue de la vente. Cet investissement a été cédé au premier trimestre de 2022.

⁽²⁾ Comprend l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, dont la valeur comptable nette était de néant au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Produits provenant de Capital	13 908 \$	19 785 \$	30 284 \$	41 518 \$
Coûts directs liés aux activités	2 975	3 380	6 976	6 391
	10 933	16 405	23 308	35 127
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 048	7 048	14 097	14 097
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	—	(4 327)	—
RAII	3 885	9 357	13 538	21 030
Charges financières nettes	823	4 254	1 801	8 460
Résultat avant impôts sur le résultat	3 062	5 103	11 737	12 570
Impôts sur le résultat	1 076	2 035	1 551	2 790
Résultat net pour la période	1 986 \$	3 068 \$	10 186 \$	9 780 \$

Autre

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group, sous réserve de certaines conditions. L'engagement restant à investir s'élevait à 28,2 millions \$ US (environ 36,5 millions \$ CA) au 30 juin 2022 (31 décembre 2021 : 60,5 millions \$ US [environ 77,4 millions \$ CA]) et sera constaté au titre d'une obligation dans son ensemble ou en partie lorsque les conditions comptables seront remplies.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	12 446 \$	8 404 \$	21 926 \$	17 084 \$
Avec recours limité	3 918	3 956	7 765	7 824
Sans recours	1 663	5 069	3 501	10 200
Intérêts sur les obligations locatives	4 611	4 494	9 057	9 247
Autres	5 608	6 640	10 838	12 452
Charges financières	28 246	28 563	53 087	56 807
Produits financiers	(1 728)	(656)	(3 138)	(2 748)
Pertes nettes (gains nets) de change	(6 356)	(1 961)	(4 161)	3 060
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(8 084)	(2 617)	(7 299)	312
Charges financières nettes	20 162 \$	25 946 \$	45 788 \$	57 119 \$

7. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Au cours du deuxième trimestre et de la période de six mois terminés le 30 juin 2022, SNC-Lavalin a comptabilisé des subventions publiques en réduction du poste « Coûts directs liés aux activités » pour 0,7 million \$ et 0,9 million \$, respectivement (deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2021 : 22,0 millions \$ et 39,7 millions \$, respectivement) et en réduction du poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » pour néant et néant, respectivement (deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2021 : 1,9 million \$ et 3,3 millions \$, respectivement) à l'état consolidé du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels les subventions étaient destinées.

Ces subventions publiques provenaient de divers programmes d'aide publique liés à la COVID-19. Les principaux programmes ont conduit les gouvernements à subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont subi une diminution des activités dépassant un certain seuil ou à subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leurs employeurs, mais qui continuaient de recevoir une rémunération.

8. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 7,0 millions \$ ou de 0,04 \$ par action (2021 : 7,0 millions \$ ou 0,04 \$ par action).

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2022	2021
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	7 022	7 022
Dividendes payés au cours de la période	(7 022)	(7 022)
Dividendes à payer au 30 juin	— \$	— \$

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 :

	30 JUIN 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(526 442) \$	(329 121) \$
Couvertures de flux de trésorerie	(3 274)	(4 148)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—
Autres composantes des capitaux propres	(529 716) \$	(333 269) \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(422 546) \$	238 204 \$	(329 121) \$	292 568 \$
Pertes de la période considérée	(114 894)	(47 082)	(215 019)	(101 238)
Couverture d'investissement net – gains de la période considérée	9 149	1 739	15 849	1 531
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	1 849	—	1 849	—
Solde à la fin de la période	(526 442)	192 861	(526 442)	192 861
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	239	(18 866)	(4 148)	(17 450)
Gains (pertes) de la période considérée	(2 986)	5 846	2 121	(921)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	656	(1 585)	(382)	1 980
Reclassement en résultat net	(1 529)	(2 164)	(1 612)	319
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	346	691	747	(6)
Solde à la fin de la période	(3 274)	(16 078)	(3 274)	(16 078)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	—	(843)	—	(1 044)
Quote-part de la période considérée	—	473	—	747
Impôts liés à la quote-part de la période considérée	—	(125)	—	(198)
Solde à la fin de la période	—	(495)	—	(495)
Autres composantes des capitaux propres	(529 716) \$	176 288 \$	(529 716) \$	176 288 \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2022			2021		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS
Montant cumulé au début de la période	272 503 \$	(53 515) \$	218 988 \$	(70 956) \$	17 250 \$	(53 706) \$	17 250 \$	(53 706) \$
Gains constatés durant la période	201 804	(48 365)	153 439	116 790	(20 102)	96 688	116 790	(20 102)
Montant cumulé à la fin de la période	474 307 \$	(101 880) \$	372 427 \$	45 834 \$	(2 852) \$	42 982 \$	45 834 \$	(2 852) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2022			2021		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS
Montant cumulé au début de la période	298 692 \$	(59 409) \$	239 283 \$	(166 186) \$	35 253 \$	(130 933) \$	35 253 \$	(130 933) \$
Gains constatés durant la période	175 615	(42 471)	133 144	212 020	(38 105)	173 915	212 020	(38 105)
Montant cumulé à la fin de la période	474 307 \$	(101 880) \$	372 427 \$	45 834 \$	(2 852) \$	42 982 \$	45 834 \$	(2 852) \$

9. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2022			2021		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	761 \$	105 \$	866 \$	(8 123) \$	105 \$	(8 018) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	9 426	—	9 426	(70)	—	(70)
Montant cumulé à la fin de la période	10 187 \$	105 \$	10 292 \$	(8 193) \$	105 \$	(8 088) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2022			2021		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 033) \$	105 \$	(3 928) \$	(9 782) \$	105 \$	(9 677) \$
Gains constatés durant la période	14 220	—	14 220	1 589	—	1 589
Montant cumulé à la fin de la période	10 187 \$	105 \$	10 292 \$	(8 193) \$	105 \$	(8 088) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant les « Amortissements » :

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021 ⁽¹⁾	2022	2021 ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	24 601 \$	24 646 \$	47 224 \$	49 378 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20 557	20 451	42 876	43 796
Actif au titre du droit d'utilisation	18 746	21 273	37 856	43 899
Total	63 904 \$	66 370 \$	127 956 \$	137 073 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes :

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021 ⁽¹⁾	2022	2021 ⁽¹⁾
Coûts directs liés aux activités	42 283 \$	42 239 \$	82 680 \$	85 794 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 064	888	2 400	1 910
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20 557	20 451	42 876	43 796
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	2 792	—	5 573
Total	63 904 \$	66 370 \$	127 956 \$	137 073 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la Société a décidé de présenter la rubrique « Amortissements » séparément de la rubrique « Autres éléments de rapprochement », comprises toutes les deux dans les activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les éléments permettant de rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021 ⁽¹⁾	2022	2021 ⁽¹⁾
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	3 478 \$	(25 069) \$	7 434 \$	(21 839) \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	20 162	24 223	45 788	54 524
Charge (reprise) comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	(7 764)	26 202	5 312	23 106
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions (note 18)	1 127	—	1 190	—
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(6 335)	(7 025)	(15 137)	(17 140)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5 547	6 908	8 389	13 081
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(12 105)	(9 647)	(23 412)	(20 954)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14 758	14 693	25 531	15 900
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(6 482)	(40 342)	(22 912)	(57 434)
Gain sur cession d'un investissement de Capital (note 5A)	—	—	(4 327)	—
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	13 365	22 299	20 108	27 677
Coûts de restructuration et de transformation payés	(11 298)	(13 208)	(24 981)	(21 330)
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (note 13)	27 437	—	27 437	—
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 274	(1 598)	3 562	(5 770)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	(7 180)	—	(6 232)
Variation nette des autres provisions ⁽²⁾	9 694	12 736	2 490	40 088
Autres	(91 639)	23 789	(96 572)	(47 194)
Autres éléments de rapprochement	(36 781) \$	26 781 \$	(40 100) \$	(23 517) \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la Société a décidé de présenter la rubrique « Amortissements » séparément de la rubrique « Autres éléments de rapprochement », comprises toutes les deux dans les activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽²⁾ La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes prévues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Diminution des créances clients	67 719 \$	184 698 \$	26 923 \$	177 017 \$
Diminution (augmentation) de l'actif sur contrats	(67 296)	6 881	(226 911)	(21 487)
Diminution (augmentation) des stocks	(282)	1 789	2 606	774
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(3 578)	15 532	(2 820)	29 217
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(9 729)	(50 485)	(30 735)	(38 673)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et charges à payer	(15 506)	(133 769)	52 190	(84 805)
Augmentation (diminution) du passif sur contrats	6 752	(17 135)	(7 410)	(93 579)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	4 446	(11 935)	6 411	(4 395)
Diminution des autres passifs non financiers courants	(66 572)	(32 647)	(84 063)	(43 139)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(84 046) \$	(37 071) \$	(263 809) \$	(79 070) \$

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022.

	Dettes avec (1) recours	Dettes avec recours limité	Dettes sans (2) recours	Obligations (3) locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres (4) passifs financiers non courants	Autres (4) passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1 094 102 \$	400 000 \$	170 069 \$	497 058 \$	— \$	137 519 \$	37 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	320 438	—	9 099	—	—	—	75
Remboursement	(3 815)	—	(3 558)	(44 006)	(7 022)	(100)	(70)
Total – changements issus des flux de trésorerie	316 623	—	5 541	(44 006)	(7 022)	(100)	5
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	7 022	—	—
Écarts de change	2 479	—	(69)	(15 552)	—	184	—
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 653	—	810	—	—	3 233	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	9 386	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(877)	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	23 018	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(53 477)	—
Montant à payer lié à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	—	—	—	17 700	—
Solde au 30 juin 2022	1 414 857 \$	400 000 \$	176 351 \$	460 518 \$	— \$	113 568 \$	42 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2022		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	320 438 \$	— \$	(3 010) \$
Emprunt à terme	—	—	(805)
Total – dette avec recours	320 438	—	(3 815)
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	9 099	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(3 558)	—
Total – dette sans recours	9 099	(3 558)	—
Total	329 537 \$	(3 558) \$	(3 815) \$

- (1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Dettes à court terme avec recours	617 728 \$	96 853 \$
Dettes à long terme avec recours	797 129	997 249
Total	1 414 857 \$	1 094 102 \$

- (2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Dettes à court terme sans recours	13 356 \$	14 021 \$
Dettes à long terme sans recours	162 995	156 048
Total	176 351 \$	170 069 \$

- (3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2022	1 ^{ER} JANVIER 2022
Tranche à court terme des obligations locatives	90 469 \$	91 317 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	370 049	405 741
Total	460 518 \$	497 058 \$

- (4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2022
Autres passifs financiers non courants	(100) \$
Autres passifs non financiers non courants	5
Autres	153
Total	58 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021.

	Dettes avec ⁽¹⁾ recours	Dettes avec recours limité	Dettes sans ⁽²⁾ recours	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 170 965 \$	400 000 \$	431 545 \$	496 610 \$	— \$	193 861 \$	219 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	—	—	13 459	—	—	62	49
Remboursement	(177 214)	—	(12 046)	(58 580)	(7 022)	(1 679)	(242)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(177 214)	—	1 413	(58 580)	(7 022)	(1 617)	(193)
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	7 022	—	—
Écarts de change	—	—	(2 293)	(7 068)	—	(708)	(15)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	665	—	1 134	—	—	3 950	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	(4 075)	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(1 885)	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 042)	—
Reclassement des frais de financement différés à la rubrique « Autres actifs non financiers non courants »	2 198	—	—	—	—	—	—
Reclassement dans le passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	—	—	10 084	—	—	5
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	36 611	—	—	—
Solde au 30 juin 2021	996 614 \$	400 000 \$	431 799 \$	477 657 \$	— \$	135 484 \$	16 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2021		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	— \$	(2 198) \$
Déventures de série 3	—	(175 000)	—
Déventures de série 6	—	—	(16)
Total – dette avec recours	—	(175 000)	(2 214)
Dettes sans recours :			
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(8 522)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	13 459	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(3 524)	—
Total – dette sans recours	13 459	(12 046)	—
Total	13 459 \$	(187 046) \$	(2 214) \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme avec recours	— \$	174 960 \$
Dettes à long terme avec recours	996 614	996 005
Total	996 614 \$	1 170 965 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme sans recours	30 959 \$	31 262 \$
Dettes à long terme sans recours	400 840	400 283
Total	431 799 \$	431 545 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Tranche à court terme des obligations locatives	93 593 \$	97 409 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	384 064	399 201
Total	477 657 \$	496 610 \$

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2021
Autres passifs financiers non courants	(1 617) \$
Autres passifs non financiers non courants	(193)
Autres	58
Total	(1 752) \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, SNC-Lavalin a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	125 584 \$	157 965 \$	257 324 \$	325 720 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 335	7 025	15 137	17 140
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5 547	6 908	8 389	13 081
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	12 105	9 647	23 412	20 954
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14 758 \$	14 693 \$	25 531 \$	15 900 \$

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, SNC-Lavalin affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 JUIN 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	142 518 \$	114 435 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	116 717	116 190
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	1 462 \$	290 \$

⁽¹⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022, SNC-Lavalin a transféré son investissement dans InPower BC General Partnership et ses sociétés de portefeuille à un investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir la Société en commandite SNCL IP, ce qui a entraîné un gain sur cession de 4,4 millions \$ après impôts sur le résultat (voir la note 5A).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les actifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 16).

AU 30 JUIN	2022					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	567 382 \$	— \$	— \$	— \$	567 382 \$	567 382 \$
Liquidités soumises à restrictions	12 227	—	—	—	12 227	12 227
Créances clients	—	—	1 103 648	—	1 103 648	1 103 648
Autres actifs financiers courants	6 310	—	117 847	20 405	144 562	144 562
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	97 308	—	—	97 308	97 308
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	331 092	—	331 092	277 762
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	—	24 599	8 330	32 929	32 929
Total	585 919 \$	97 308 \$	1 577 186 \$	28 735 \$	2 289 148 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2021						
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	608 446 \$	— \$	— \$	— \$	608 446 \$	608 446 \$	
Liquidités soumises à restrictions	13 398	—	—	—	13 398	13 398	
Créances clients	—	—	1 145 932	—	1 145 932	1 145 932	
Autres actifs financiers courants	6 201	—	114 409	17 761	138 371	138 371	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	41 327	—	—	41 327	41 327	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	304 189	—	304 189	315 409	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	—	20 779	4 630	25 409	25 409	
Total	628 045 \$	41 327 \$	1 585 309 \$	22 391 \$	2 277 072 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

⁽³⁾ Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les passifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 16).

AU 30 JUIN	2022					
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 706 081 \$	1 706 081 \$	1 706 081 \$	
Autres passifs financiers courants	20 510	—	251 566	272 076	272 076	
Provisions	—	—	48 561	48 561	48 561	
Obligations locatives	—	—	460 518	460 518	s. o. ⁽²⁾	
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	1 991 208	1 991 208	1 982 954	
Autres passifs financiers non courants	14 547	14 322	84 699	113 568	113 568	
Total	35 057 \$	14 322 \$	4 542 633 \$	4 592 012 \$		

AU 31 DÉCEMBRE	2021					
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 652 514 \$	1 652 514 \$	1 652 514 \$	
Autres passifs financiers courants	16 496	—	189 274	205 770	205 770	
Provisions	—	—	58 542	58 542	58 542	
Obligations locatives	—	—	497 058	497 058	s. o. ⁽²⁾	
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	1 664 171	1 664 171	1 674 928	
Autres passifs financiers non courants	1 179	15 020	121 320	137 519	137 519	
Total	17 675 \$	15 020 \$	4 182 879 \$	4 215 574 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ s. o. : sans objet

⁽³⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	— \$	15 020 \$
Gains nets latents ⁽⁴⁾	—	(877)
Effet des écarts de change	—	179
Solde au 30 juin 2022	— \$	14 322 \$

⁽⁴⁾ Compris dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Hypothèses

Lors de l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 à la juste valeur en utilisant la technique d'actualisation, certaines hypothèses ne sont pas dérivées de données de marché observables. Les hypothèses importantes développées à l'interne se rapportent aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs attendus sur la base de la performance future projetée. La performance future projetée est une donnée d'entrée importante pour déterminer la juste valeur et elle est préparée par la direction de SNC-Lavalin sur la base du budget et du plan stratégique.

Les hypothèses principales utilisées pour l'évaluation de la juste valeur d'instruments financiers du niveau 3 au 30 juin 2022 sont les suivantes : i) le taux d'actualisation, qui s'est établi à 8,00 % pour la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR et à 11,42 % pour la contrepartie éventuelle à payer au vendeur relativement à l'acquisition de Linxon; et ii) les flux de trésorerie futurs prévus de l'Autoroute 407 ETR et de Linxon.

Analyse de sensibilité

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées de données de marché observables, sont établies par la direction de SNC-Lavalin en ayant recours à des estimations et à des jugements qui peuvent avoir un effet important sur le résultat net.

L'incidence suivante sur le résultat net a été calculée en remplaçant l'une de ces hypothèses par une autre hypothèse alternative raisonnablement possible pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022.

		INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT NET	
		CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est moins élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	(893) \$
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est plus élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	816 \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont moins élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont plus élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « requête de recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec (le « recours collectif Ruediger »), au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par SNC-Lavalin ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre de la requête de recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par la requête de recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « recours collectif Drywall ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation de la requête de recours collectif Ruediger modifiée a eu lieu en avril 2022 et une décision est prévue en 2022.

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de SNC-Lavalin, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »).

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus intérêts et frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Le demandeur a interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel devrait avoir lieu le 8 novembre 2022.

SNC-Lavalin est d'avis que les réclamations présentées dans la requête de recours collectif Ruediger et le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ni du recours collectif Peters, ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. SNC-Lavalin souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des recours collectifs Ruediger et Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que SNC-Lavalin devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de SNC-Lavalin; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de SNC-Lavalin, y compris les intérêts et les coûts afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de SNC-Lavalin et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de SNC-Lavalin ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, SNC-Lavalin a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de SNC-Lavalin et a ordonné aux assureurs externes de SNC-Lavalin de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à SNC-Lavalin dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de SNC-Lavalin, et SNC-Lavalin a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec, et l'audition de l'appel devrait avoir lieu en novembre 2022.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de SNC-Lavalin, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant les bâtiments résidentiels. La portion de SNC-Lavalin du règlement totalise 63,5 millions \$, dont la partie non assurée est de 27 millions \$. Ce règlement n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022, car son résultat a été couvert par le montant déjà provisionné par la Société. Les réclamations de la phase 2 restantes seront traitées séparément, et SNC-Lavalin s'attend également à ce que l'assurance couvre une partie de ces réclamations. La responsabilité de SNC-Lavalin à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes. De plus, SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur réclame des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation porte sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. Dans une décision du tribunal de première instance en 2021, la demande a été rejetée contre tous les défendeurs, y compris WS Atkins & Partners Overseas. Le demandeur a déposé un recours en appel, et une décision est prévue en 2022.

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détient une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et le coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la cour a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020, et l'audition de l'appel devrait avoir lieu en septembre 2022. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021. Une audience du tribunal d'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder à l'égard de l'entreprise commune (le cas échéant) a été reportée et devrait avoir lieu en 2023 ou en 2024.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a également été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles faisaient suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation. D'une durée de trois ans, l'accord de réparation exige notamment un paiement total de 29,6 millions de dollars payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans. La Société a estimé la valeur actualisée nette de ces versements à 27,4 millions \$ au 11 mai 2022, qui est comprise dans la rubrique « Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) » dans l'état consolidé du résultat net. Les accusations criminelles sont suspendues pendant la durée de l'accord de réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées par SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc., et sous réserve de l'approbation du tribunal, les accusations criminelles seront rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permettra de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré l'accord de réparation.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-après, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit une poursuite judiciaire importante dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin inc. a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin inc. a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT

Le 13 mai 2022, la Société a conclu une convention de crédit avec un groupe de prêteurs (la « convention de crédit de 2022 ») qui modifie et reformule dans son intégralité la convention de crédit de 2018 de la Société. La convention de crédit de 2022 prévoit et régit les emprunts et facilités suivants :

- une facilité de crédit renouvelable non garantie, composée de deux tranches : i) la tranche A d'un montant de 1 500 millions \$ du 13 mai 2022 au 30 avril 2023 et de 1 350 millions \$ du 1^{er} mai 2023 au 13 mai 2025; et ii) la tranche B d'un montant de 500 millions \$ du 13 mai 2022 au 30 avril 2023 et de 450 millions \$ du 1^{er} mai 2023 au 13 mai 2025. Les emprunts en vertu de la tranche A peuvent être contractés sous les formes suivantes : i) emprunts au taux préférentiel; ii) acceptations; iii) emprunts au taux de base américain; iv) emprunts au taux SOFR, emprunts au taux SONIA et emprunts au taux EURIBOR; et v) lettres de crédit financières et non financières et crédits documentaires. Les emprunts en vertu de la tranche B peuvent être contractés seulement sous forme de lettres de crédit non financières et des crédits documentaires;
- un emprunt à terme non renouvelable non garanti d'un montant en principal de 500 millions \$ et venant à échéance le 13 mai 2025. Les emprunts sont mis à disposition au moyen d'emprunts au taux préférentiel ou d'acceptations; et
- l'émission globale maximale d'un montant de 2 000 millions \$ de lettres de crédit financières et non financières et de crédits documentaires au moyen de facilités bilatérales.

15. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2021, les activités de Pétrole et gaz de la Société, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources, étaient classées comme une activité abandonnée.

Performance financière

Le tableau suivant présente les résultats des activités de Pétrole et gaz pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2021.

	DEUXIÈME TRIMESTRE	SIX MOIS TERMINÉS LE
	2021	30 JUIN 2021
Produits	188 579 \$	411 283 \$
Autres charges	(227 293)	(444 542)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	6 288	4 884
RAII provenant des activités abandonnées	(32 426)	(28 375)
Produits financiers nets	1 723	2 595
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités abandonnées	(30 703)	(25 780)
Impôts sur le résultat liés au résultat avant impôts provenant des activités ordinaires des activités abandonnées	55 264	54 940
Impôts sur le résultat liés à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	(8 038)	(7 335)
Résultat net provenant des activités abandonnées	16 523 \$	21 825 \$

Résultat par action provenant des activités abandonnées

Le tableau suivant présente le résultat par action provenant des activités abandonnées pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2021.

	DEUXIÈME TRIMESTRE	SIX MOIS TERMINÉS LE
	2021	30 JUIN 2021
Résultat par action provenant des activités abandonnées – de base (en \$)	0,09 \$	0,12 \$
Résultat par action provenant des activités abandonnées – dilué (en \$)	0,09 \$	0,12 \$

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets liés aux activités de Pétrole et gaz pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 30 juin 2021.

	DEUXIÈME TRIMESTRE	SIX MOIS TERMINÉS LE
	2021	30 JUIN 2021
Activités d'exploitation	3 125 \$	31 906 \$
Activités d'investissement	(288)	(196)
Activités de financement	(4 432)	(5 618)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités abandonnées	(1 595) \$	26 092 \$

16. GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2021, le groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente comprenait tous les actifs et passifs d'InPower BC General Partnership et de ses sociétés de portefeuille liées (voir la note 5A).

Les principales catégories d'actifs et de passifs du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021 étaient les suivantes :

	31 DÉCEMBRE 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 164 \$
Liquidités soumises à restrictions	22 454
Autres actifs courants	23 240
Actifs non courants	296 055
Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	343 913
Passifs courants	22 952
Passifs non courants	275 936
Passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	298 888
Actif net du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	45 025 \$

17. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Coûts de restructuration	3 803 \$	9 978 \$	4 234 \$	12 249 \$
Coûts de transformation	9 562	5 196	15 874	7 808
Coûts de restructuration et de transformation	13 365 \$	15 174 \$	20 108 \$	20 057 \$

Les coûts de restructuration comptabilisés au cours des périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 étaient surtout liés à des indemnités de départ.

18. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION ET RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux deuxièmes trimestres et au cours des périodes de six mois terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présentait comme suit :

(EN MILLIERS)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2022	2021	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	175 554	175 554	175 554	175 554
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	175 554	175 554	175 554	175 554

Au cours du deuxième trimestre et de la période de six mois terminés le 30 juin 2022, 377 381 options sur actions en circulation ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives. Aucun effet dilutif des options sur actions n'a été calculé au cours du deuxième trimestre et de la période de six mois terminés le 30 juin 2021 étant donné qu'aucune option sur actions n'a été en circulation pendant ces périodes.

18. NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION ET RÉMUNÉRATION PROVENANT DES OPTIONS SUR ACTIONS (SUITE)

Au cours des deuxièmes trimestres terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, aucune option sur actions n'a été attribuée aux employés. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022, 378 511 options sur actions en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (période de six mois terminée le 30 juin 2021 : néant) ont été attribuées aux employés ayant une juste valeur moyenne pondérée de 10,31 \$ par option sur actions et un prix d'exercice moyen pondéré de 31,12 \$ par option sur actions. Le coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté à titre de charge au deuxième trimestre et pour la période de six mois terminés le 30 juin 2022 était de 1,1 million \$ (deuxième trimestre de 2021 : néant) et de 1,2 million \$ (période de six mois terminée le 30 juin 2021 : néant), respectivement. Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2022
Taux d'intérêt sans risque	1,96 %
Volatilité attendue du cours de l'action	37,02 %
Durée attendue de l'option	4,5 ans
Dividendes attendus	0,25 %

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

Au 30 juin 2022, 377 381 options sur actions étaient en circulation (31 décembre 2021 : néant), alors que 2 410 482 options sur actions étaient disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 de la Société (31 décembre 2021 : 2 787 863 options sur actions).



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795